



Département de Seine Maritime

Mairie de

Touffreville sur Eu

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
de TOUFFREVILLE SUR EU  
du Vendredi 21 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Vendredi 21 Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

**Présents :** Messieurs CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Denis, DAGICOUR Jean-Jacques, MASSY Jérôme, MERLIN Paul et Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine, TRIZAC Myrienne

**Absents :** M.LEBAS Fabien

**Pouvoirs :** M.LEBAS Fabien donne pouvoir à M. MERLIN Paul

**Secrétaire de séance :** M MASSY Jérôme

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 Avril 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de conseil du 05 Avril 2024 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**Acceptation d'une question complémentaire :**

Subvention complémentaire pour le Comité des Fêtes suite à la Fête du Fromage 2024

**Délibération pour modification du budget du camping municipal.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	5 239.02
			Total	5 239.02

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	61521		Entretien, réparation bâtiments publics	-5 239.02
			Total	-5 239.02

Correspondance : 6, rue de l'Eglise - 76910 Touffreville sur Eu

Téléphone : 02 35 86 70 16 - Télécopie : 02 35 83 80 42 - Courriel : mairie.touffrevillesureu@wanadoo.fr



## **Délibération pour modification de l'avenant au protocole de dissolution du SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères.**

Monsieur le Maire expose les raisons par laquelle la modification du protocole de dissolution du SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères est nécessaire.

Considérant les délibérations des communes de CANEHAN (26/01/2023), TOUFFREVILLE SUR EU (25/01/2023) et SAINT MARTIN LE GAILLARD (24/01/2023), acceptant la création d'un nouveau Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal au 01/09/2023 à CRIEL SUR MER :

Considérant les délibérations des communes de CANEHAN, TOUFFREVILLE SUR EU et SAINT MARTIN LE GAILLARD (25/05/2023) sollicitant la dissolution du SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères au 31/08/2023.

Considérant qu'il convient par délibérations concordantes des communes membres et du conseil syndical de se prononcer sur les conditions financières de cette dissolution (répartition des biens, répartition de l'actif et du passif et détermination d'une clé de répartition),

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

1- de la répartition des biens inscrits à l'actif du SIVOS de la Basse Vallée de l'Yères selon le tableau de répartition établi par la clé de répartition suivante :

- |                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| - Commune de CANEHAN :                | 46,16%  |
| - Commune de SAINT MARTIN LE GAILLARD | 34,47 % |
| - Commune de TOUFFREVILLE SUR EU      | 19,38%  |

### **DEMANDE D'INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCFT)**

Mr le Maire informe les membres du Conseil, que suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par la communauté de communes « FALAISES DU TALOU », la municipalité peut effectuer, auprès de cet organisme compétent, une demande d'instauration du droit de préemption sur d'éventuels projets fonciers.

L'ensemble des membres approuve cette demande et autorise Mr. le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires, auprès de la CCFT pour obtenir sa réalisation.

### **DELIBERATION POUR COMPROMIS DE VENTE D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE EN VUE D'Y IMPLANTER UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE**

Mr le Maire informe de l'avancée du projet de réalisation d'une implantation d'un relais de téléphonie mobile sur une parcelle communale.

Ce projet, fait suite à plusieurs demandes d'installations (Juin 2019), afin d'obtenir une couverture de la téléphonie mobile concrète sur l'ensemble de la commune et en particulier, le secteur du camping municipal.

La Société TDF diligentée pour acquérir une parcelle de terrain (250 m<sup>2</sup>) permettant la mise en place d'un relais, pour une somme de 8000€ a repéré la dite parcelle à proximité du camping municipal (B388). Celle-ci correspond aux besoins souhaités et devrait satisfaire aux buts recherchés. Afin de permettre son acquisition, l'approbation des membres du conseil est sollicitée pour la réalisation de ce projet.

A l'unanimité, cette demande est acceptée et le conseil autorise Mr. le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires pour mener à bien la réalisation de ce projet tant espéré.

## **PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DU COLLEGE LOUIS PHILIPPE D'EU**

Mr le Maire fait connaître le contenu d'un courrier émanant du Syndicat Intercommunal du Collège de la Ville d'EU, transmis par son président, Mr. Daniel, PAPIN.

Cet écrit relate la gestion financière de l'entretien des infrastructures sportives du collège Louis Philippe de EU. Il s'avère que tous les élèves du collège qui utilisent ces infrastructures pour leurs cours d'éducation physique et sportives ne font pas partie des communes adhérentes au syndicat. Seules quinze communes membres participent au financement de la gestion de cet établissement, ce qui représente 711 élèves, dont 203 qui ne font pas partie des communes membres. Ce qui représente un manque à gagner de 134,10 € par élève des communes non membres... En ce qui concerne notre commune seuls deux élèves participent à l'utilisation de ces lieux, ce qui porterait la participation financière annuelle à 268,20€.

Cette situation inacceptable pour les gestionnaires en charge des responsabilités est due à un découpage cantonal des communes, non réactualisé, qui provoque ces disparités.

Après discussions et débats, les membres du conseil, prennent en compte cette situation et sont tout à fait d'accord pour participer financièrement aux frais occasionnés par les infrastructures utilisées, à condition que toutes les communes « non membres » optent pour la même résolution.

### **TABLEAU DES PERMANENCES ELECTORALES**

L'élaboration des tours de permanences proposés pour les élections législatives est validée.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Mr le Maire informe les membres du conseil, de la demande de Mme la Présidente du Comité des Fêtes pour la participation aux frais d'animation des groupes folkloriques ayant animé la Fête du fromage

Ces derniers s'élèvent à la somme de 260 euros.

Le conseil décide à l'unanimité d'octroyer une subvention complémentaire de ce montant à cette association.

### **Questions diverses**

Mr. le Maire fait part de informations suivante :

- Remerciements pour versements subventions : LA CROIX ROUGE – LE SMUR – LES RESTAURANTS DU COEUR – L'association des Anciens Combattants de la commune.
- Les travaux de bordures « Rue du Belvédère » à LITTEVILLE sont programmés courant septembre afin d'éviter le plus possible les nuisances de circulation pendant la période estivale.
- La poursuite du projet de réhabilitation du chemin du VALPARIS va faire l'objet d'une mise en concurrence des entreprises.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit*

